

À PROPOS

Le Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle

Le Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle est né, au tout début des années quatre-vingt-dix, de la rencontre d'une théorie littéraire, d'une priorité bibliographique et d'une tentative d'extension de l'informatique documentaire au traitement des manuscrits contemporains.

Gérard Cohen

Direction du livre
et de la lecture
gerard.cohen@culture.gouv.fr

Comme nombre de projets bibliographiques lancés en France et à l'étranger à un moment où les catalogues traditionnels de manuscrits, entreprises parfois multiséculaires, s'imposaient encore avec autorité et où les bases de données informatiques appelées à leur succéder n'avaient pas encore conquis leurs lettres de noblesse, ce répertoire a connu durant ses premières années tous les espoirs mais aussi toutes les incertitudes des entreprises pionnières. Mis en œuvre par le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France à partir de 1995, il a été repris et achevé, dans sa phase initiale de constitution, par la Direction du livre et de la lecture de 1997 à 2006. Riche à ce jour de

121 683 notices, dont un tiers pour la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet, il s'est inséré, de mars 2001 à juin 2007, dans les bases de données des catalogues BN-Opaline de la Bibliothèque nationale de France. Sa migration sur le Catalogue collectif de France, à partir duquel il sera accessible en ligne, est prévue pour la fin de l'année 2007.

Une assez longue histoire

La critique génétique, dont l'essor en France, au cours des vingt-cinq dernières années, a été stimulé par un groupe de chercheurs travaillant au sein de l'Institut Textes et manuscrits modernes (Item) du Centre national

Gérard Cohen est chargé de mission d'évaluation et de conseil auprès du directeur du livre et de la lecture. Auparavant, il a exercé plusieurs postes à la Bibliothèque nationale de France dont celui de directeur du département de la Phonothèque nationale et de l'Audiovisuel. Il a dirigé la série d'ouvrages Patrimoine des bibliothèques de France (Payot, 1995) et le Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle consultable sur le site de la Bibliothèque nationale de France (<http://lopaline.bnf.fr>).

de la recherche scientifique¹, se propose d'étudier les textes littéraires à partir de leurs différents états manuscrits. Pour ce faire, la réalisation en France d'un programme comparable à celui du Location Register of Twentieth-century English Literary Manuscripts and Letters - répertoire bibliographique localisant les manuscrits littéraires de langue anglaise, édité à Londres en 1988 et accessible en ligne² - a pris corps en 1995, en coopération avec la Bibliothèque nationale de France, de longue date partenaire de l'Item.

Une telle entreprise s'imposait pour deux raisons complémentaires. La première reposait sur le constat qu'une large majorité des mémoires et thèses de deuxième et troisième cycles universitaires en lettres était désormais consacrée à la littérature du XX^e et que la demande d'information bibliographique en ce domaine était considérable. La seconde raison prenait acte du fait que l'enrichissement spectaculaire des collections publiques de manuscrits modernes et contemporains en France depuis deux siècles s'était accompagné d'une relative dispersion faisant obstacle à l'homogénéité des corpus littéraires, à la visibilité des collections et à une signalisation parfois incomplète ou complexe. L'élaboration

1. Almuth Grésillon, *Éléments de critique génétique: lire les manuscrits modernes*, Paris, PUF, 1994. Voir aussi la revue *Genesis* (www.jeanmichelplace.com/fr/revues). Pour une présentation critique: Jean-Yves Tadié, *La critique littéraire au XX^e siècle*, « Les dossiers Belfond », Paris, Belfond, p. 275-293; bibliogr. p. 308-309; *Le Débat: histoire, politique, société*, n° 102, novembre-décembre 1998, p. 174-181; n° 105, mai-août 1999, p. 188-190.

2. www.library.rdg.ac.uk/colls/projects/locreg.html

d'un catalogue répertoriant l'ensemble des archives littéraires du XX^e siècle détenues par les institutions de conservation, publiques et privées, situées sur le territoire national semblait de nature à relever de tels défis.

Une coalition exemplaire

Les partenaires du répertoire se sont composés, dès le début du projet, de tous ceux qui avaient intérêt à sa constitution: le ministère de la Culture et de la Communication

C'est à partir
des fichiers,
des catalogues
et des inventaires tels
qu'ils ont été constitués
par les bibliothèques
elles-mêmes que les
données bibliographiques
ont été extraites
puis réparties
entre les zones
du nouveau format

(Direction du livre et de la lecture, Bibliothèque nationale de France), les ministères chargés de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, Institut Textes et manuscrits modernes du CNRS, bibliothèque Jacques-Doucet) et l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (Imec).

Un comité de pilotage, présidé par la Direction du livre et de la lecture, et un conseil scientifique, présidé par un universitaire (Almuth Grésillon puis Étienne-Alain Hubert), furent mis en place, respectivement

chargés de contrôler le bon déroulement du projet et d'arbitrer sur les questions scientifiques. L'ensemble de ce programme interministériel a été contractualisé entre les partenaires à partir de 1995 par convention quinquennale, puis triennale à partir de 2000.

À partir de 1997, un chef de projet, conservateur des bibliothèques, assisté d'un agent d'administration, a été affecté au programme par la Direction du livre et de la lecture: Laurence Bobis de 1997 à 1999 et Gérard Cohen de 1999 à 2006. Un budget annuel moyen de 150 000 € a, dès lors, été assuré sans faillir par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale.

Délimitation du champ de bataille

Ayant intégré, pour commencer, les collections de la BnF, en particulier 13 000 notices des nouvelles acquisitions françaises, complétées par les données du répertoire Herschberg-Pierrot³ et enrichies des contributions de quelques bibliothèques partenaires de l'établissement sur des auteurs majeurs, le répertoire s'est élargi à partir de 1997, et sur l'impulsion du conservateur chef de projet, sur la base de trois orientations décisives: la délimitation rigoureuse du domaine et du champ bibliographique, la régionalisation du programme d'enquête et l'adoption résolue du format InterMarc.

La délimitation du domaine - les manuscrits littéraires français du XX^e siècle - a rencontré les difficultés de toute entreprise bibliographique: la définition précise, au besoin arbitraire, d'un champ délimité. Fut donc considéré comme manuscrit appelé à figurer dans le répertoire tout document signalé dans les collections

3. Bibliothèque nationale, département des Manuscrits. *Répertoire des manuscrits littéraires français, XIX^e-XX^e siècles*, [réd. par] Anne Herschberg-Pierrot, Paris, Bibliothèque nationale, 1985.

comme constituant le manuscrit ou l'état manuscrit d'une œuvre littéraire française du XX^e siècle ou constituant la trace écrite de l'activité d'un auteur littéraire. C'est dire qu'il n'était pas question de reprendre, livre en main, la description des manuscrits concernés : c'est à partir des fichiers, des catalogues et des inventaires tels qu'ils ont été constitués par les bibliothèques elles-mêmes que les données bibliographiques ont été extraites puis, sur la base d'une interprétation minimale, réparties entre les zones du nouveau format.

Manuscrits, papiers personnels, correspondances

Une telle délimitation reposait sur de nombreux choix qu'il fallait exprimer en des termes univoques. Ont donc été considérés comme documents du répertoire tous les manuscrits d'une œuvre littéraire jusqu'au bon à tirer. Les tapuscrits, les placards corrigés et les documents électroniques ou audiovisuels sont considérés comme des états manuscrits. Les photocopies sont rejetées sauf lorsqu'elles sont la dernière trace existante d'un original disparu.

Cet ensemble fut lui-même classé selon les trois catégories de documents initialement fixées par la BnF suivant son propre classement : manuscrits proprement dits, papiers personnels, correspondances. L'auteur conservait la place majeure qui est la sienne dans un catalogue alphabétique-auteurs : son nom forme la vedette principale sous laquelle s'est retrouvée chacune de ses œuvres relevant de la première catégorie ainsi que les divers documents regroupés sous les deux autres. Quant à la notion d'œuvre littéraire, elle a servi, à travers son titre propre, de point de regroupement des différents états antérieurs à son édition. Pour que cette fonction puisse également être mise à profit avec les deux autres catégories de documents (correspondances et papiers personnels), de nombreux titres forgés ont dû être créés mais

de manière suffisamment normalisée pour que, en dépit de la diversité des pratiques littéraires, des documents ou ensembles de documents de nature comparable se retrouvent groupés lors de l'indexation.

La notion de littéraire

Nombre de points restés en suspens devaient encore être précisés. La notion de littéraire, même en tenant compte des restrictions qu'elle a reçues depuis que les sciences exactes et les sciences humaines s'en sont émancipées, restait encore trop vaste. Elle recèle en outre un jugement de valeur, source de débats et de contestations incompatibles avec la finalité comme avec le calendrier du projet. Ont donc été arbitrairement considérées comme littéraires les œuvres relevant de la poésie, du récit (roman, nouvelle, conte) et du théâtre. L'essai, hormis l'essai proprement littéraire (essais de Gracq, Valéry, Malraux, Vialatte, etc.), en a été exclu, en particulier l'essai universitaire. Ce dernier choix ne s'est pas fait sans débats : il est apparu pour finir que ce « genre littéraire » relève d'un cadre de production comme de réception radicalement différent du cadre de l'essai littéraire et qu'un instrument de travail spécifique, décrivant ces documents en tenant compte de leurs particularités, leur serait mieux approprié. En revanche, on a décidé d'inclure dans le champ les œuvres d'artistes puis de plasticiens qui avaient également exercé une activité littéraire au sens du répertoire, en considération de l'importance des interactions existant entre ces deux milieux en France au XX^e siècle. Une place a également été ménagée aux auteurs de souvenirs ou de correspondances dont l'activité avait particulièrement contribué au dynamisme de la vie littéraire.

La notion d'auteur

La notion d'auteur appelait elle-même quelques délimitations complémentaires. N'ont été retenus que

les auteurs dont au moins une des œuvres a été publiée de leur vivant soit en livre soit en revue. Furent ainsi exclus les auteurs de journaux intimes inédits qui fourmillent dans les institutions de conservation et que Philippe Lejeune⁴, secondé par l'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique, s'efforce de rassembler en coopération avec la médiathèque d'Ambérieu-en-Bugey. De même, il n'a été retenu que

Ont été arbitrairement considérées comme littéraires les œuvres relevant de la poésie, du récit (roman, nouvelle, conte) et du théâtre

les auteurs dramatiques inédits dont une pièce au moins avait été représentée. En revanche, en vertu du principe de l'unité organique des fonds et des corpus littéraires, l'ensemble des notices descriptives des œuvres d'un auteur ayant écrit dans un des domaines littéraires inclus dans le champ du répertoire a systématiquement été intégré, dans la limite évidente de leur conservation dans une des institutions recensées.

D'autres critères

Des critères linguistiques, chronologiques et géographiques ont parallèlement été posés. Le répertoire ne pouvait, pour des raisons matérielles, être un répertoire de la francophonie. En revanche, toujours dans le but de respecter l'intégrité des corpus littéraires, toutes les langues de France y avaient leur place : y ont

4. Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Éd. du Seuil, 1975, nouv. éd. 1996.

donc été admis les auteurs écrivant dans l'une des langues de France à la condition – presque unanimement remplie – d'avoir écrit au moins une œuvre en français.

Concernant les limites chronologiques, n'étaient retenus, à l'origine du projet, que les auteurs encore en vie en 1901, dont la première œuvre avait été publiée après 1879 et avant 1950. Rapidement, la date de première publication, restrictive pour les auteurs postérieurs à 1950 et difficile à vérifier rapidement pour les autres, a été abandonnée.

Quant aux critères géographiques et de nationalité, ils limitaient l'accès du répertoire aux écrivains nés en France ou dans une ancienne colonie française à l'époque où elle était rattachée au territoire national. Ils y intègrent toutefois les écrivains francophones dont la majeure partie de l'œuvre a été éditée en France ou qui appartiennent dans leur pays à des mouvements littéraires dont l'épicentre est français (symbolistes belges, dadaïstes suisses, etc.).

Liste « d'autorité »

Cette approche théorique a été assouplie par deux dispositions plus pragmatiques. La première fut d'examiner au cas par cas la décision d'exclusion du répertoire des auteurs dont les œuvres, quoique ne satisfaisant pas aux critères précédents, comportaient néanmoins un caractère manifestement ou éventuellement littéraire. La seconde disposition fut de constituer, par le dépouillement des grandes bibliographies nationales et internationales des œuvres et des auteurs littéraires français du XX^e siècle, une liste de ceux qui y étaient identifiés comme tels et de la confronter avec la liste résultant de l'application des critères du répertoire. Ce croisement permit de créer une liste autorisée d'auteurs littéraires en vue de faciliter le travail de sélection des équipes chargées de saisir les inventaires et les fichiers collectés.

L'identification des questions nouvelles et l'application rigoureuse de ces décisions complexes reviennent certes à la vigilance du comité scientifique mais aussi à la commission hebdomadaire des vacataires, placée sous l'autorité du chef de projet, ainsi qu'au bon respect des règles classiques du travail bibliographique, dont l'une consiste, autant que faire se peut, à dissocier la constitution des notices de leur validation.

Le choix des armes

Le choix d'un format documentaire susceptible de décrire de manière exacte, complète et uniforme des documents caractérisés surtout par leur hétérogénéité constituait un axe essentiel du projet. Un format initial avait été élaboré par la BnF entre 1995 et 1997 : il reprenait les zones principales des notices décrivant les manuscrits contemporains conservés dans les collections de l'établissement ; ces données furent intégrées dans un fichier sous logiciel de traitement de texte.

À partir de 1997, sur l'impulsion de la Direction du livre et du conservateur chef de projet, le format Inter-marc (B) intégré, retenu pour décrire les documents spécialisés de la BnF accessibles sous ses bases Opaline, s'est substitué au format initial. Structuellement peu différent du précédent mais rigoureusement normalisé, il s'est révélé parfaitement apte à décrire les documents auxquels il s'est appliqué. Les limites qu'il comportait n'ont nullement entravé sa conversion réussie, en 2006, vers la DTD EAD⁵, plus performante. Ce choix s'est accompagné, dès 1997, de la conversion dans le nouveau format des 13 000 notices saisies par la BnF entre 1995 et 1997 sous traitement de texte : ce travail, long et complexe, a été achevé en 1999.

La reprise des inventaires et catalogues existants impliquait la consti-

tution de notices décrivant pièce à pièce les manuscrits littéraires. Autant cette entreprise était relativement facile tant qu'il s'agissait des manuscrits d'œuvres au sens propre, autant elle devenait démesurée lorsqu'il s'agissait d'archives littéraires telles que les correspondances et papiers personnels, qui constituent plus de 80 % des collections de manuscrits littéraires français du XX^e siècle. C'est pourquoi les lettres dont l'unité du correspondant et de son destinataire forme un ensemble homogène ont été décrites au moyen d'une seule notice, regroupant parfois plusieurs dizaines de pièces quoique, en moyenne, elle n'en décrive pas plus de quatre. Les notices signalant les papiers personnels se sont également conformées à ces règles. Un appareil de notes et d'index abondant compense les imperfections inhérentes à ce choix.

Les données d'autorité qui, dans tout catalogue d'auteurs, sont nombreuses et souvent complexes (pseudonymes, formes rejetées des noms, auteurs collectifs, etc.) appelaient un traitement particulier. Il a rapidement été décidé de recourir pour ce faire aux fichiers d'autorité de BN-Opale puis Opale-plus qui offraient toutes les garanties nécessaires de fiabilité et de mise à jour. Des liens ont ainsi été créés entre les notices du répertoire et ces fichiers. Des autorités normalisées dites élémentaires ont été constituées lorsque le nom rencontré était encore absent des fichiers existants. Ces liens, ainsi que les possibilités d'indexation du système, font de la base de données non seulement un réservoir précieux d'informations relatives aux documents eux-mêmes, mais aussi une source majeure pour l'histoire et la prosopographie des milieux littéraires du XX^e siècle.

Rapidement, il est apparu que l'inventaire et la saisie de notices décrivant pièce à pièce les manuscrits littéraires français du XX^e siècle en excluraient de fait les fonds et les ensembles en cours de traitement : on peut estimer que, selon les régions et les établissements, ils représentent 40 à

5. Description type de document – Encoded Archival Description.

60 % des collections. Il fut donc résolu d'élaborer un format de description des fonds permettant de les décrire et d'en indexer les principaux éléments. Cette situation se retrouve malheureusement dans l'ensemble des fonds patrimoniaux de notre pays : un inventaire général de ces derniers, versé dans le Catalogue collectif de France au niveau du Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation (RNBCD), pourrait tout à fait s'inspirer de la méthode expérimentée dans le cadre du répertoire. Pour des raisons différentes, liées au calendrier et aux modalités d'informatisation de l'Imec, seuls les fonds de cet institut ont pu être décrits : ils l'ont été selon la même méthode.

Un manuel de catalogage des manuscrits littéraires français contemporains dans le format InterMarc récapitule et détaille l'ensemble des options de catalogage qui justifient la structuration des notices actuelles du répertoire ; il est accessible en ligne⁶.

Le plan de campagne

Ces objectifs bibliographiques une fois définis, il ne s'agissait que de les mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national. L'action s'est concentrée sur le recueil des inventaires et des fichiers, qui a constitué l'autre volet du projet. Là encore, une définition précise du champ de la collecte s'imposait. A été retenu l'ensemble des institutions de conservation, publiques et privées, situées sur le territoire français. Étaient ainsi visés non seulement les bibliothèques municipales mais les centres d'archives, les musées, les bibliothèques universitaires, les sociétés savantes et, en général, toutes les collections ménageant un accès, même réservé, au public. Les grandes institutions nationales, Biblio-

thèque nationale de France et bibliothèque littéraire Jacques-Doucet mais aussi l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine avaient naturellement vocation à être prospectées.

Une enquête régionale fut entreprise, prenant pour socle les directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture et de la Communication. Sur la base d'un dépouillement préalable du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques

Un manuel de catalogage des manuscrits littéraires français contemporains dans le format InterMarc récapitule et détaille l'ensemble des options de catalogage qui justifient la structuration des notices actuelles du répertoire

ques publiques de France (CGM), une prospection à distance des données ne figurant pas dans ce catalogue a permis de circonscrire la première étape de l'enquête : elle se présentait sous la forme d'un questionnaire adressé aux institutions de conservation qu'il était possible d'identifier à partir des répertoires existants (musées, archives, bibliothèques, sociétés savantes) ; elle débouchait sur la collecte de leurs inventaires et fichiers absents du CGM et susceptibles d'être intégrés dans le répertoire.

Cette prospection a systématiquement été complétée par une réunion de présentation en région, qui précédait l'engagement d'un vacataire de recherche, pour une mission de trois

mois en moyenne. L'objet de la mission était de compléter les données recueillies lors de la prospection à distance auprès des institutions par toutes celles qui décrivaient des pièces ou ensembles n'ayant pu alors être identifiés ainsi que par celles dont la communication matérielle était impossible, puis de les saisir sur place par micro-ordinateur avant de les transférer à Paris pour validation et intégration dans le répertoire.

Les équipes de travail, constituées de vacataires de recherche recrutés au niveau de fin d'études de deuxième ou de troisième cycle universitaire, se sont ainsi concentrées sur deux échelons : un échelon permanent de pilotage et de saisie des données centré autour de la DLL à partir de 1997 ; un échelon déconcentré, placé auprès de la Drac, explorant trois à quatre régions par an durant une dizaine d'années : à ce même échelon, des équipes ont également été déléguées auprès de la BnF (départements autres que les Manuscrits), de la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet et de l'Imec.

Une conversion réussie

Saisies à l'origine dans un format Marc, les notices du Répertoire ont été converties en XML/EAD en novembre 2006 sous la responsabilité de la BnF. Une telle opération s'est imposée pour des raisons scientifiques et conjoncturelles. À l'époque de la conception de l'InterMarc intégré, il n'existait pas d'alternative au format Marc pour la description des manuscrits. InterMarc intégré n'était donc satisfaisant que par défaut. Or, le contexte s'élargit brusquement en 1998, quand la Société des archivistes américains promeut un nouveau format de description des archives, applicable aux manuscrits : la DTD EAD⁷. Elle est mise à l'essai dès 2000

6. www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-dil.htm

Le Manuel de catalogage des manuscrits littéraires français du XX^e siècle *Palme* figure dans la rubrique « Documentation en ligne/ Patrimoine. »

7. Le site de la Direction des archives de France propose des ressources essentielles pour la compréhension et l'utilisation de la DTD à l'adresse suivante : www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/DAFlangage.html

au département des Manuscrits de la BnF où l'on décide d'encoder le dernier volume paru des Nouvelles acquisitions françaises.

Les avantages de la DTD se révèlent probants: possibilité de rédiger des informations descriptives étendues, de conserver les niveaux de hiérarchie qui les structurent et de permettre, grâce au balisage XML, une indexation très fine des éléments jugés significatifs.

La DTD EAD est alors adoptée pour la rétroconversion des catalogues imprimés comme pour le catalogage courant des manuscrits et archives dans deux départements immédiatement concernés de par la nature de leurs collections: les Manuscrits, bien sûr, et les Arts du spectacle. Ce choix concordait avec le projet de rétroconversion en EAD du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (CGMBPF) et favorisait ainsi l'harmonisation des instruments de recherche dédiés aux manuscrits. Mûr scientifiquement, le projet de conversion a pris corps rapidement, à l'annonce de la fermeture imminente de la base BN-Opaline fin 2006⁸. La BnF s'était en effet engagée à ne pas interrompre le service de consultation du Répertoire qui devait être rendu immédiatement disponible via le Catalogue collectif de France.

Converti en XML/EAD, le Répertoire a changé de structure: il n'est plus organisé comme un catalogue alphabétique-auteurs mais par institutions de conservation. Les fichiers EAD, regroupant chacun les descrip-

tions de manuscrits conservés dans une même institution, sont hébergés dans trois bases distinctes: la base Calames⁹ du Sudoc pour les fichiers des institutions relevant de l'Enseignement supérieur, le catalogue BnF archives et manuscrits¹⁰ pour les fi-

Étaient visés
non seulement
les bibliothèques
municipales mais
les centres d'archives,
les musées,
les bibliothèques
universitaires,
les sociétés savantes
et, en général, toutes
les collections ménageant
un accès, même réservé,
au public

chiers des départements des Manuscrits et des Arts du spectacle et les fichiers de l'Arsenal, la base Manuscrits du CCFr pour les fichiers des institutions relevant de la Culture.

Cette répartition entraîne l'éclatement matériel du Répertoire et, dans

les deux premiers cas, son absorption dans un ensemble plus vaste. En effet, ne pouvant proposer que des vues partielles du Répertoire, ni Calames, ni BnF archives et manuscrits n'identifient comme tels les fichiers qui en proviennent. Seul le CCFr, selon sa vocation, permet d'interroger l'ensemble des instances. Le Répertoire, qui forme un catalogue au sein de la base Manuscrits du CCFr, au même titre que le CGMBPF, est ainsi reconstitué dans ses contours originels.

Pour ne pas conclure

Né d'une longue patience, le Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle a été, au tout début de sa longue carrière, ouvertement placé sous les auspices des quelques vers de Paul Valéry qui concluent la première strophe de *Palme*¹¹:

*Calme, calme, reste calme!
Connais le poids d'une palme
Portant sa profusion!*

Palme: tel fut le nom du projet, celui sous lequel beaucoup le connaissent toujours. Il a pesé parfois très lourd sur les épaules de ses architectes. Il a demandé à tous beaucoup de calme. Mais il est riche aujourd'hui d'une profusion, au moins bibliographique, qui devrait rassasier les amoureux de la littérature et de la langue française au XX^e siècle.

Juillet 2007

8. Cette fermeture a finalement eu lieu fin juin 2007.

9. Catalogue en ligne archives et manuscrits de l'enseignement supérieur.

10. Accessible depuis le 7 mai 2007 sur les postes de consultation publique de la BnF.

11. Paul Valéry, *Charmes*, dans *Œuvres I*, Paris, Gallimard, 1957, « Bibliothèque de la Pléiade ».